

REPUBLIC FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 09 juillet 2020

N° 95/07/2020 : COMMISSION CONSULTATIVE ISSUE DE L'ARTICLE 198 DE LA LOI DU 17 AOUT 2015 RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU GMCA

*L'an deux mille vingt, le jeudi 09 juillet à 10h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports Jacques Chirac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 juillet 2020.*

Présents Titulaires : 47

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILON, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUREUX, Michel WEILL.

Absent ayant donné pouvoir : 1

Monsieur, Rodolphe PORTOLES à Arnaud HILON.



📍 Mairie de Montauban - BP. 764 - 82 013 Montauban cedex  
☎ 05 63 22 12 00 / Fax : 05 63 93 58 00  
✉️ mairiemontauban@montauban.com

🌐 www.montauban.com



**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités créé par l'article 198 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECV),

Vu l'initiative prise par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn et Garonne (SDE 82) afin de constituer la commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données,

Vu le fonctionnement paritaire de cette instance qui prévoit un représentant par Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI),

Vu la délibération n°72 du 9 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- après appel à candidature, désigner un représentant du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération au sein de la Commission Consultative créée par l'article 198 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide d'élire Marie-Claude BERLY.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTEE PAR 43 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 5.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**15 JUIL. 2020**

De sa publication et/ou affichage le :

**15 JUIL. 2020**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 09 juillet 2020

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

